

Prendre sa retraite au Cambodge : visa, impôts, coût de la vie

Juin 2015

- [Visa : les démarches à connaître](#)
- [Les avantages](#)
- [Les inconvénients](#)
- [Impôts, fiscalité : ce qu'il faut savoir](#)



Visa : les démarches à connaître

Il n'existe pas de visa spécifique pour les retraités souhaitant s'installer au Cambodge. Les démarches à accomplir consistent donc à obtenir un visa d'affaires, puis à le faire renouveler une fois installé. Le pays est relativement ouvert envers les étrangers européens. Il n'est par conséquent pas trop difficile d'obtenir un visa à entrées multiples. Le moyen le plus simple pour obtenir le précieux sésame est de se rendre à l'ambassade du Cambodge à Paris, muni d'un passeport en cours de validité 6 mois après la date de sortie du territoire cambodgien, une photocopie du passeport, une photo d'identité collée sur le formulaire, ainsi que le formulaire de demande dûment rempli. À cela s'ajoutent des frais de traitement de 35 euros en espèce pour le visa d'affaires.

Les avantages

De plus en plus de Français se laissent tenter par le Cambodge pour y couler leurs vieux jours. Il faut dire que le pays dispose de nombreux atouts. Une histoire fabuleuse, un patrimoine culturel et architectural époustouflant, un climat délicieux, une population accueillante, une gastronomie raffinée, des plages paradisiaques sont les principales caractéristiques du Cambodge. Si en plus on rajoute le fait que le niveau de vie y est bien moins élevé qu'en France, on comprend dès lors pourquoi le pays connaît un succès grandissant.

Les inconvénients

Malgré ses nombreux avantages, le Cambodge présente aussi un certain nombre

d'inconvénients, à commencer par l'important choc culturel. En effet, il n'est pas toujours simple, tout particulièrement pour des retraités, de recommencer sa vie dans une culture totalement différente de la leur. L'éloignement géographique est aussi un élément déstabilisant, notamment pour entretenir une vie familiale épanouie. Enfin, le niveau de développement n'est pas comparable avec la France, ce qui peut réserver certaines surprises désagréables, notamment en matière d'accès aux soins.

Impôts, fiscalité : ce qu'il faut savoir

Si vous souhaitez vous installer au Cambodge pour y passer votre retraite, vous devez savoir que vous serez alors considéré comme résident fiscal cambodgien. De la sorte, vous serez soumis au barème d'imposition sur le revenu applicable dans ce pays. Le Cambodge applique un taux de prélèvement progressif en fonction du montant des revenus. Vous serez donc soumis au taux suivant en fonction de votre situation : - 0 % pour les revenus inférieurs à 132 US\$ par mois ; - 5 % pour les revenus situés entre 132 et 329 US\$ par mois ; - 10 % pour les revenus situés entre 329 et 2 237 US\$ par mois ; - 15 % pour les revenus situés entre 2 237 et 3 289 US\$ par mois ; - 20 % pour les revenus au-delà de 3 289 US\$ par mois. Si vous souhaitez vous installer au Cambodge pour y passer votre retraite, vous devez savoir que vous serez alors considéré comme résident fiscal cambodgien. De la sorte, vous serez soumis au barème d'imposition sur le revenu applicable dans ce pays.

Ce document intitulé « Prendre sa retraite au Cambodge : visa, impôts, coût de la vie » issu de **Voyage** (voyage.linternaute.com) est mis à disposition sous les termes de la licence Creative Commons. Vous pouvez copier, modifier des copies de cette page, dans les conditions fixées par la licence, tant que cette note apparaît clairement.

Questions résolues

- **Vacances au portugal**

Portugal , 14:27

- **Partir en Tunisie en ce moment?**

Tunisie , 31 mai

- **Demande de bourse d'etude**

Australie , 29 mai

- **Papier**

Royaume-Uni , 28 mai

- **Passeport ou carte d'identité**

Maroc , 28 mai

- **Ouvrir son Food Truck à Los Angeles**

Etats-Unis , 26 mai

- **Attestation d'hergement**

Afrique du Nord , 25 mai

Dernières questions résolues